

20^{ème} RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 6 mai 2024

Parution du règlement et ouverture des engagements

Lundi 10 juin 2024

Clôture des engagements : (cachet de la poste faisant foi).

Dimanche 16 Juin 2024

De 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 16h00

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives au restaurant
« **Pizza Mimosa, 5 Av de Castres 81210- Lacrouzette.**

Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art. 6.2P planning et horaires).

Samedi 22 Juin 2024

De 8 h 00 à 12 h 00 - De 14 h 00 à 18 h 00.

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives –
Place du Théron 81210 Lacrouzette.

Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art. 6.2P planning et horaires).

A 14 h 00 : Ouverture du parc d'assistance – Rue du sol de la Dime et de Roquecourbe.

De 15 h 00 à 20 h 00 :

Vérifications des documents, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

Complément vérifications administratives.

15 h 15 à 20 h 15 : Vérifications des voitures, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

A partir de 15 h 30 : Mise en place du parc de départ, place du Théron 81210 Lacrouzette.

19 h 15 : 1^{ère} réunion Commissaires Sportifs, maison des associations 11, rue de la Mairie Lacrouzette

20 h 45 : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, des heures et ordres de départ.

Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : *RDS 2024*.

: Tableau d'affichage officiel

Tableau d'affichage numérique : www.ecurie.du.sidobre@orange.fr, onglet Tableau d'affichage

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity)., chaque concurrent doit désigner un représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : ecurie.du.sidobre@orange.fr.

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web. <https://rallyedusidobre.fr/>. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RDS 2024**.

Dimanche 23 juin 2024

8 h 30 : Départ du 1^{er} concurrent du parc fermé, place du Théron - Lacrouzette.

16 h 03 : Arrivée de la 1^{er} voiture, parc final place du Théron, **C.H.6 A : fin de rallye pointage en avance non autorisé.**

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé : **Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : *RDS 2024*.**

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

17 h 00 : Vérifications finales, garage MONTES, route de Roquecourbe à Lacrouzette.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

18 h 30 : Remise des récompenses, place du Théron.

ATTENTION :

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'association Sportive du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **22 et 23 juin 2024** le :

20^{ème} RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Midi Pyrénées le

26/ 03 / 2024 sous le N ° R 22 et par la FFSA le 26/ 03/ 2024 : N° 252

Comité d'Organisation

Présidente : Mme Amina SOULE

Membres : Les adhérents de l'écurie automobile du Sidobre, ainsi que les sympathisants des associations voisines.

Secrétariat du Rallye :

Adresse : 10 rue de la Mairie – 81210 Lacrouzette.

Téléphone : 07 89 68 51 67 - 05 63 50 57 15 - mail : ecurie.du.sidobre@orange.fr

Permanence du Rallye :

Chez : Amina SOULE- 386 route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.

Tél : 07 89 68 51 67.

Organisateur technique

Ecurie Automobile du Sidobre, maison des associations – 10 rue de la Mairie -81210 Lacrouzette.

Nom : **Amina SOULE**, présidente de l'Ecurie Automobile du Sidobre.

Adresse : 386, route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE	3433
	G. BERTRAND	5705
	A. MARY	
Directeur de Course	Y .ESCLOUPE	76046
Directeurs de Course Adjoints	E. LAURENS	133555
	A. HERERRO	163786
Relations Concurrents	J. JONQUIERES	9859
	P. BADOU	27999
Responsable Commissaires Techniques	A. FOURMENT	6222
	D.GENRIES	228242
	A. PINHO	259271
	A. FARNIERE	64948
	M. ALGANS	299446
Directeurs de Course Délégués aux E.S.	G. FAYET	162390
	J. ETIENNE	17167
Médecin chef	M. ELRAKAAWI	149435
Responsable des Parcs	T. GRAUBY	47051
Responsable publicité	M. CALVET	52062
Responsable Presse	A. SOULE	157535
Conseillé CRMP	C. NOLLEVAL	259635
Juge de faits	M. CABROL	14590
Véhicule Tricolore	M. AMICO	160465
Véhicule Damier	M. BERTRAND – PUECH	113568

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins.

Nombre total de postes de commissaires :	14
Nombre de commissaires sur le terrain :	35
Nombre d'ambulances équipées :	2

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20^{ème} Rallye Régional du Sidobre compte pour :

- Coupe de France des Rallyes **2024 Coef : 2**
- Championnat ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile (Pilotes et Copilotes **Coeff : 2**)
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge A.S.A. Route d'Argent **2024.**

1.3P. VERIFICATIONS

- **Avant le départ**
- Les équipages engagés seront informés lors de la prise du Road-Book et des vérifications administratives de l'heure des vérifications des voitures, ainsi que des vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **Samedi 22 Juin 2024.**

Documents : 15 h 00 à 20 h 00– Place du Théron 81210 LACROUZETTE ☎ : 07 89 68 51 67

Voitures : 15 h 15 à 20 h 15–Place du Théron 81210 LACROUZETTE ☎ : 07 89 68 51 67

Un parc remorque obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords du stade de football à la Bessière -81210 Lacrouzette (**voir plan fourni avec la convocation**).

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MONTES.

Route de Roquecourbe- 81210 LACROUZETTE - ☎ : 05.63.50.62.79

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} rallye du Sidobre, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 10 Juin 2024.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum, pour les 2 rallyes.**

Une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 130, le cas échéant.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **250€ (x 2) = 500 €**
- Le chèque sera fait à l'ordre de :

ECURIE DU SIDOBRE
Chez Mme Amina Soulé
386,route du Fau
81490 Saint Salvy de la Balme
Tél.07 89 68 51 67
Email : ecurie.du.sidobre@orange.fr

- Une remise de : 20€ sera consentie aux équipages 100 /100 issus de l'ASA du Vignoble Tarnais

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- De la photocopie de la licence 2024 des 2 membres.
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'un ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10P.Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye, devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye leur licence valable pour l'année en cours, ainsi que leur permis de conduire.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Comme suit :

- Conducteur prioritaire rallye FFSA.
 - Pilotes désignés comme performants par l'organisateur.
 - Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA
-
-

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.2024

4.3P. ASSISTANCE

Un seul parc d'assistance est prévu pour toute la durée du rallye dans le village de **Lacrouzette**, il sera délimité par un CH d'entrée et de sortie. Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.

4.3.2.1P.

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d'assistance, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cours de validité.

Obligation est faite aux équipages de récupérer les déchets de toute nature, et de laisser les lieux propres au moment de leur départ. Tout piquetage est interdit.

En cas de non-respect :

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.7. P. EXTINCTEURS :

Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote. Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatiques » devront être obligatoirement dégoupillés dès la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ : mise en conformité
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
 - 2^{ème} infraction : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 19^{ème} Rallye Régional du Sidobe, représente un parcours de **138,900 km**.

Il est divisé en **1** étapes et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,300 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5	Sirventou	5 ,000 x 3 = 15 ,000 Km
ES 2/4/6	Lusières	8, 100 x 3 = 24,300 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3 au maximum**.

Un sticker avec la mention « **reconnaisances** » et un N° d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P DUREE

Les reconnaissances se dérouleront sur 2 jours :

Dimanche 16 Juin, et Samedi 22 Juin 2024,
De 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1 P Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
- Les chefs de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES "CHEF DE POSTE"
- Les officiels porteront des chasubles distinctives.

7.5.17.3P : Dépannage

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

7.5.174P : Déclaration d'abandon

Tout équipage qui abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES doit prévenir obligatoirement la direction de course. Un sticker portant un **N° de téléphone** sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la durée du rallye. Tout manquement fera l'objet d'un signalement aux commissaires du collège, qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION --APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 P .CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10 P. PRIX ET COUPES

Une remise sur le montant de l'engagement étant consentie, il n'y aura pas de remise en espèces à l'issue du classement.

- Des coupes et des lots seront distribués à l'arrivée.
- Un engagement tiré au sort pour la 21^{ème} édition.

